



PWC

**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

**Locindus S.A.**

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 21 mai 2015, résolution n° 8

Locindus S.A.

19, rue des Capucines - 75001 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : XDC-15-2-23



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Locindus S.A.**

Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris  
Capital social : €.61 563 870

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 21 mai 2015, résolution n° 8

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période expirant à la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 24 avril 2015

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier de Coninck  
*Associé*

Jean-Baptiste Deschryver  
*Associé*